



Un Avenant à l'Accord-Cadre sans ambition !



La Direction a proposé lors du dernier CUEP de juillet aux organisations syndicales la signature d'un avenant, pour un an, à l'accord cadre actuellement en vigueur.

Non seulement l'avenant proposé à notre signature ne prévoit de proratiser que sur un an le nombre de recrutements et de promotions, mais il ne règle en rien l'actuel question des CDP remerciés et les raisons pour lesquelles la **CFE-CGC** avait refusé de valider l'accord cadre initial.

A la lecture attentive de cet avenant et contrairement à l'UNSA et la CFDT, la CFE-CGC se félicite de ne pas avoir signé l'accord en 2021 et ne signera pas l'avenant en question !

Cet avenant ne propose rien sur les points suivants qui sont essentiels pour l'ensemble des collègues quel que soit leurs statuts.



Evoquons ici l'absence de correctif en matière de rémunérations :

- ▶ Aucune mesure sur les **revalorisations des rémunérations** pérennes ou accessoires des collègues tant en ce qui concerne le **niveau de la PFT** ou **des points** pour les personnels de droit privé ;
- ▶ Aucune mesure afin d'éviter que nos collègues, toujours plus nombreux, ne soient englobés dans les **dispositifs GERI et GIPA**. Ces mesures conservatoires ne sont pas un plus pour nos collègues mais attestent que la **politique de rémunérations de la CDC** se traduit par une perte de pouvoir d'achat que ces dispositifs parviennent pour partie seulement et de façon éphémère à compenser. Le **taux d'éligibles a explosé** pendant cette période d'inflation élevée. En 2023, **1 143** personnes étaient bénéficiaires de la GERI/ GIPA contre **713** en 2022 !

Et aussi dans le même temps, la réduction drastique des taux d'atteinte des PVO était organisée par la Direction !

Evoquons ici l'absence de mesures supplémentaires en matière d'emploi :

- ▶ Au-delà de la proratisation, de celles prévues initialement sur un an, des mesures de recrutement, rien de nouveau sous le ciel de la CDC. Rien n'est présenté **pour enrayer la fin des contrats de nos collègues en CDP** courts ou longs ou en détachement pour des mesures budgétaires ;
- ▶ Aucune mesure spécifique **pour assurer la permanence d'un emploi public** au sein de l'Etablissement public en favorisant plus encore l'ouverture de concours et l'arrivée de personnels en détachement ;
- ▶ Aucune mesure **pour favoriser la promotion de nos collègues publics et privés** au-delà des normes prévues par l'accord cadre 2022-2024. La disette se poursuivra, à n'en pas douter en 2025, quand on prend lecture de cet avenant.





Evoquons ici l'absence de mesures pour les séniors :

- ▶ Comme nous le savons tous, et malgré la forte mobilisation de la **CFE-CGC**, l'âge légal de départ à la retraite est passé de 62 à 64 ans. Il eut été nécessaire que dans ce contexte, l'Etablissement public proposât aux partenaires sociaux une réflexion pour maintenir dans l'emploi nos collègues désireux de poursuivre leur activité ;
- ▶ De même, un **dispositif original** aurait pu être proposé pour 2025 en remplacement de celui de la CAA dont l'avantage était que chaque départ devait faire l'objet d'un remplacement par l'embauche d'un nouveau collaborateur ;
- ▶ La Direction ne nous présente même pas dans l'avenant qu'elle nous propose un **dispositif relatif à la retraite progressive** complétée par des mesures spécifiques.

Pour toutes ces raisons, la **CFE-CGC** s'est félicitée de ne pas avoir signé un accord cadre qu'elle juge **régressif de droits** pour les personnels et pour ces mêmes raisons, **elle ne signera pas un avenant de prolongation dans les mêmes conditions.**



Sous le prétexte de ne pas avoir été prête pour négocier en 2024, et même se permettant **d'en faire porter la responsabilité aux organisations syndicales** qui ont fait la grève des instances pendant un mois, **la Direction en profite pour gagner un an de serrage de boulons avec le soutien affiché et récurrent de l'UNSA et la CFDT !**



Remarquons quand même qu'un **point positif** recueille notre assentiment : la **Direction accepte de négocier rapidement en 2025**. Espérons qu'elle le fera dans un **esprit d'ouverture et d'amélioration des rémunérations, de l'emploi, et des mesures séniors** au sein de notre établissement public.

La CFE-CGC y est résolue et dans cet esprit y prendra toute sa place en portant vos aspirations et revendications !



cfe-cgc.cdc@caissedesdepots.fr

